

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE DROITS D'AUTEUR ET DE RÉMUNÉRATIONS

Raison sociale ou nom :

Forme juridique (SA, SARL, ASS, EP, SNC, EURL) :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

N° Siret : N° d'ordre MDA :

Pour les associations, numéro RNA : W

Période

1^{er} trimestre 20 2^e trimestre 20 3^e trimestre 20 4^e trimestre 20

Cotisations et contributions précomptées par le diffuseur

Montant brut HT , €

des droits d'auteur et des rémunérations versés

Cotisations /contributions sociales et formation , €

professionnelle (9,36 % du montant brut HT)*

TOTAL DES PRÉCOMPTES ① , €

* Lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 156 912 € en 2017) le taux des cotisations et contributions à précompter est de 9,50 %.

Contributions dues par le diffuseur

Montant brut HT , €

des droits d'auteur et des rémunérations versés

Cotisations /contributions sociales (1 % du montant brut HT) , €

Contribution à la formation professionnelle (0,10 % du montant brut HT) , €

TOTAL DES CONTRIBUTIONS ② , €

TOTAL À VERSER

MONTANT TOTAL À VERSER (arrondi à l'euro le plus proche) ①+② €

À cocher si vous réglez par virement

Date d'émission : Numéro de mandat :

Fait à le

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Signature :